

Le tennis en option à l'école : une première

Leuze L'athénée provincial proposera à la rentrée une grille originale dans le Hainaut.

C'est une première dans le Hainaut. A la rentrée de septembre, une option sport-études tennis sera proposée par l'athénée provincial de Leuze en partenariat avec la régie communale autonome et le tennis-club de Leuze. L'établissement est tourné vers l'enseignement général et les techniques de transition. Il a aussi développé un pôle automobile. Le sport et l'éducation physique sont au cœur de son propos. Mais pourquoi le tennis ?

“Certains parents sont venus nous voir pour nous demander s'il n'y avait pas moyen de développer une option spécialisée dans le tennis”, confie la préfète, Jacqueline Vanderstocken. *“Il s'agissait donc de répondre à un besoin, d'autant qu'il existe beaucoup de clubs dans la région, dont un à Leuze. Nous avons tout mis en place pour que le projet fonctionne dès septembre.”*

A partir de la cinquième secondaire

L'athénée provincial propose déjà une option éducation physique en troisième et quatrième. Plusieurs discipli-

nes sportives y sont abordées. Ici, la spécialisation tennis en enseignement technique de transition sera accessible aux élèves à partir de la cinquième secondaire. *“L'option est ouverte à tout le monde. Il ne faut pas posséder de classement bien précis, souligne la préfète. Deux groupes seront programmés en fonction du niveau de chacun: initiation et perfectionnement. Un test sera organisé en début d'année pour définir le niveau de l'élève. Il y aura une vingtaine de places disponibles.”*

Etre affilié à un club de tennis n'est pas obligatoire mais est fortement recommandé, pour une bonne raison. *“En fin de sixième, l'élève qui aura réussi recevra évidemment son certificat d'enseignement secondaire supérieur. Mais si en plus il est affilié à un club et qu'en fin de sixième il a au moins un classement de C 30.2, il pourra prétendre à un brevet d'animateur reconnu par l'association francophone de tennis”,* assure M^{me} Vanderstocken.

Au niveau des frais scolaires, pour 2018-2019, ils seront de 75 €, montant habituel pour les photocopies. Et en sixième année, pour la formation animateur tennis reconnue par l'AFT, des frais d'inscription de 175 € sont réclamés par l'association francophone de tennis.

Geoffrey Devaux